

Rapport au Conseil communal de la ville de Pully de la commission chargée d'étudier le préavis N° 15 – 2016

Séance de la commission le 12 septembre 2016, 18h30
à la salle de conférences de la Damataire

Présents

Commission ad'hoc

Président Alexis Bally
Membres Florence Betrisey
Anne Ganty (remplace Philippe Haldy)
Nicolette Panizzon-Guisan
Olivier Burnet
David Gohl
Richard Golay
Jean-Baptiste Rusconi (remplace Marc Ehrlich)
Jean-Charles Santschy

Représentation de la Municipalité

Marc Zolliker, Municipal, responsable du dossier
Philippe Daucourt, chef de service à l'urbanisme
Jean-Luc Meylan, ing., adjoint du chef de service DTSI, chef du bureau technique ;
Benjamin Vaudroz, DTSI, chef de projet ;
Francesc Clarena, DUE, architecte, bureau du paysage.

Objet du préavis

Demande de crédit de CHF 475 000.- pour le réaménagement de deux écopoints, respectivement à l'av. Guillemin et au ch. Caudoz, crédit dont une part est destinée à des aménagements routiers pour l'amélioration des accès.

Discussion

La discussion est précédée par une présentation du projet par M. le Municipal Marc Zolliker.

Au nom de la commission, je le remercie, lui et ses collaborateurs pour leur disponibilité et pour les réponses à nos questions.

Les différents aspects du projet abordés en cours de discussion, avec explications correspondantes, sont reproduits ci-après.

Ecopoints avec conteneurs enterrés

Quelques critiques sur les nouveaux écopoints déjà en service sont relayés par des membres de la commission. Notamment sur les conteneurs destinés au verre, équipés d'un très énervant couvercle, ainsi que sur ceux destinés au papier, avec ouverture insuffisante. Ces défauts sont connus de la Municipalité, qui cherche à y remédier, d'entente avec le fournisseur.

A la question sur ce qui se passe si on met le feu à un conteneur, il est répondu que le cas ne s'est pas produit alors qu'avec les conteneurs en surface, cela est déjà arrivé. Au besoin, le puits pourrait être nettoyé après un tel événement.

Réaménagement av. Guillemain

Le maintien de l'emplacement actuel se justifie par une « bonne » fréquentation.

Le nombre de places de parc après réaménagement n'est pas modifié.

Un vœu est exprimé, à savoir que dans l'espace réservé aux motos, il y ait aussi quelques places pour vélos.

Enfin, concernant le réaménagement paysager de l'entrée du parc Guillemain, un certain scepticisme est exprimé à propos de la plantation du buis. Ailleurs dans la commune, ce végétal a subi des ravages importants par maladie. En sera-t-il préservé à Guillemain ?

Réaménagement ch. Caudoz

La conservation de l'emplacement actuel est critiquée, vu le manque de place pour la dépose des déchets. Selon les représentants de la Municipalité et des services, d'autres emplacements ont été recherchés, sans en trouver de meilleur.

Il a été suggéré de trouver une autre position pour le panneau de sens unique que celle représentée sur le photomontage. Cela permettrait un arrêt de courte durée, le temps d'une dépose, le long du ch. Caudoz ... et cela assurerait une plus longue durée de vie au panneau.

Coût des écopoints

Les coûts des deux écopoints sont très voisins et se situent dans la moyenne des coûts pour ce genre d'infrastructures.

L'amortissement de ces coûts entre, en déduction, dans le compte déchets. Les aménagements routiers du préavis sont à la charge du compte routier.

La discussion sur les écopoints a inévitablement débordé sur des sujets plus généraux liés à la gestion des déchets par la commune. Voici les principaux aspects abordés et les réponses à nos questions.

Financement

La gestion des déchets doit être entièrement financée par le produit des taxes (taxe de base et taxe à la quantité) sans toutefois engendrer de bénéfice. Dans notre commune, la taxe de base est calculée en fonction du volume ECA des immeubles. Les auteurs du recours contre ce mode de calcul ayant été déboutés, la Municipalité est en mesure d'établir un premier bilan de l'application des taxes. Il n'est pas exclu que ce bilan conduise à une révision à la baisse de la taxe de base.

Effet de la taxe à la quantité et composition des ordures ménagères

Depuis l'introduction de la taxe à la quantité (taxe au sac), une substantielle réduction du volume à incinérer a été constatée. Des contrôles périodiques du contenu des conteneurs n'ont débusqué qu'un nombre infime de sacs non taxés. Le contenu des sacs fait également l'objet de contrôles occasionnels. Là, il y a encore des progrès à faire : trop de déchets verts.

Recyclage des plastiques

Que faire des plastiques est une question régulièrement posée. Sur ce sujet, une communication commune aux périmètres de gestion des déchets de notre région est attendue pour cet automne.

Voir aussi en annexe un article de 24H paru le lendemain de notre séance de commission.

Justification de la collecte du verre par couleur

La collecte séparée, par couleur, demande évidemment un équipement adéquat, plus coûteux. Elle assure cependant une meilleure rémunération pour le verre ainsi collecté que pour le verre non séparé.

Déchetterie

A l'intention de la population du nord de Pully, une déchetterie est à disposition, à titre d'essai, sur la commune de Savigny.

Distinction déchets organiques / déchets verts

Le sens de cette distinction n'est pas clair. Les contenus des deux conteneurs ad hoc sont-ils mélangés pour être livrés à l'installation de compostage ou suivent-ils un traitement séparé ? Dans ce dernier cas, la distinction aurait un sens mais demanderait une appellation plus explicite de ce que l'on peut jeter dans chacun des deux conteneurs.

Conclusion

A l'issue de la discussion, c'est à l'unanimité que la commission invite le Conseil à suivre les conclusions du préavis de la Municipalité et à accorder le crédit demandé de CHF 475 000.-

Alexis Bally, président-rapporteur

La commission des finances a émis, à l'unanimité, un préavis favorable sur la présente demande de crédit.

Annexe : ment.

La collecte du plastique restera une charge pour les communes (24H, 13 sept. 2016)

Faut-il collecter les plastiques dans les déchetteries vaudoises? Les périmètres pour la gestion des déchets — des sociétés publiques qui ont un mandat de conseil notamment auprès des communes — se sont réunis pour étudier cette problématique. Elles viennent d'écrire aux autorités politiques pour leur faire part de leurs conclusions. Celles-ci sont claires. Seuls les flacons (bouteilles fermées avec un bouchon dur qui contiennent du liquide ou de la poudre comme du vinaigre, de la lessive, des produits de nettoyage ou des cosmétiques) peuvent être collectés pour être valorisés sous forme de matière.

«La collecte séparée des plastiques a un prix qui reste égal voire supérieur à l'incinération », souligne Jean-Paul Schindelholz, directeur de STRID à Yverdon-les-Bains et porte-parole des périmètres de gestion des déchets. Ceux-ci recommandent donc aux communes d'inviter la population à ramener les flacons où ils les ont achetés. Cette solution est imbattable sur le plan financier pour les collectivités publiques. «Utilisons ce service offert par les grands distributeurs qui font de beaux efforts dans ce domaine», note encore le spécialiste.

Surveillance continue impérative

Il n'empêche, la situation pourrait évoluer favorablement dans le canton avec l'inauguration, vendredi 16 septembre, de l'usine RC Plast de Cand-Landi à Grandson, qui trie les plastiques. Le recyclage des flaconnages devient plus intéressant avec la diminution des frais de transport. «Mais il reste encore de gros frais annexes, explique Jean-Paul Schindelholz. Cela demande des bennes distinctes et une surveillance continue des lieux de collecte. Car le tri est compliqué avec cette matière. Il existe une multitude de sortes de matière plastique qu'il convient de ne pas mélanger.»

En voyant la facture générale baisser, des communes pourraient tout de même reconsidérer leur politique, au moins pour ce qui concerne les flaconnages. Les périmètres de gestion des déchets mettent à leur disposition un outil pour analyser les coûts d'une telle collecte. Et peut-être d'harmoniser les politiques communales dans ce domaine.

Les autres types d'emballages plastiques resteront par contre destinés à l'incinération pour être transformés en énergie. Quoi qu'il en soit, Jean-Paul Schindelholz rappelle que les Suisses sont déjà champion du recyclage des plastiques. «Il ne faut pas oublier que nous recyclons 80% des bouteilles en PET», souligne-t-il. (24 heures)

Raphaël Ebinger
(Créé: 12.09.2016, 12h00)